



AUTO ECOLE SAILLEY  
92 avenue Jean JAURES  
90000 BELFORT  
N° siret : 424 703 577 000 17  
Permis-jeune@orange.fr  
03.84.21.21.14

N° Agrément préfectoral : E 100 900 92 60  
Code NAF : 8553Z

## **Programme de formation à la catégorie B du permis de conduire**

### **1) Préambule**

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- si le PTAC de la remorque est  $\leq$  à 750 kg
- si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est  $\leq$  à 3,5 tonne

### **2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire**

*L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.*

*Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.*

*Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.*

*L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.*

*Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité. Pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.*

*L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.*



AUTO ECOLE SAILLEY  
92 avenue Jean JAURES  
90000 BELFORT  
N° siret : 424 703 577 000 17  
Permis-jeune@orange.fr  
03.84.21.21.14

N° Agrément préfectoral : E 100 900 92 60  
Code NAF : 8553Z

### **3) L'organisme de formation**

Etablissement de formation :

SARL  
AUTO ECOLE SAILLEY  
92 avenue Jean JAURES  
90000 BELFORT  
N° siret : 424 703 577 000 17  
Permis-jeune@orange.fr  
03.84.21.21.14

N° Agrément préfectoral : E 100 900 92 60  
Code NAF : 8553Z

GERANT : Madame Nadia FAVROT

### **4) Les pré-requis**

- avoir minimum 17 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

### **5) Le public visé**

Tous publics

### **6) La durée de la formation**

20 heures (minimum légal obligatoire)

## 7) Les objectifs de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation

- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
<p><b>1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul</b> <i>5 heures de formation prévue avec un enseignant de la conduite diplômé.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures</li> <li>- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir</li> <li>- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire</li> <li>- Démarrer et s'arrêter</li> <li>- Doser les accélérations et les freinages à diverses allures</li> <li>- Utiliser la boîte de vitesses</li> <li>- Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire</li> <li>- Regarder autour de soi et avertir</li> <li>- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité</li> </ul>
<p><b>2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.</b> <i>5 heures de formation prévue avec un enseignant de la conduite diplômé.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte</li> <li>- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation</li> <li>- Adapter l'allure aux situations</li> <li>- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité</li> <li>- Tourner à droite et à gauche en agglomération</li> <li>- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire</li> <li>- S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau</li> </ul>

<p><b>3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</b> <i>5 heures de formation prévue avec un enseignant de la conduite diplômé.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer et maintenir les distances de sécurité</li> <li>- Croiser, dépasser et être dépassé</li> <li>- Passer des virages et conduire en déclivité</li> <li>- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie</li> <li>- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide</li> <li>- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense</li> <li>- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites</li> <li>- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau</li> </ul>
<p><b>4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</b> <i>5 heures de formation prévue avec un enseignant de la conduite diplômé.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre un itinéraire de manière autonome</li> <li>- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie</li> <li>- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer</li> <li>- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir</li> <li>- Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules</li> <li>- Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence</li> <li>- Pratiquer l'écoconduite</li> </ul>



**Le volume de formation par compétence diffère d'un élève à l'autre (selon les capacités de chacun).**

## 8) Les épreuves d'examen

### L'épreuve théorique générale

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'élève se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (questionnaire à choix multiple).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

### L'épreuve pratique :

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule appartenant à l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :



AUTO ECOLE SAILLEY  
92 avenue Jean JAURES  
90000 BELFORT  
N° siret : 424 703 577 000 17  
Permis-jeune@orange.fr  
03.84.21.21.14

N° Agrément préfectoral : E 100 900 92 60  
Code NAF : 8553Z

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.
- **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique**